

COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 27

Réunion du : Mardi 31 Mai 2022

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : Mme Béatrice MONNIER

Présent : M. Christophe JOLY

INFORMATION

1.Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2.La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3.Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4.La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5.L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- Traitement des courriels - Information - Journée Futsal et Finales des Coupes du Var

INFORMATION

Les classements définitifs apparaîtront sur le site du District une fois les affaires en cours terminées (Seniors D1, D2 et U15).

Quant au classement définitif des U18, celui-ci paraîtra après que les 2 matchs en retard se soient joués (le 01.06.2022 et le 08.06.2022).



JOURNEE CONSACREE AU FUTSAL ET AUX FINALES DE COUPE DU VAR SAMEDI 28 MAI 2022

Cette journée du 28.05.2022 au gymnase Gros de Cavalaire était prévue d'une part pour faire connaître le Futsal dans le Golfe de St Tropez, en ayant voulu mettre en place le matin, un plateau U13 et un match de Féminines Seniors.

La Commission a été fortement décue de la non-implication de nos clubs à cette matinée.

Se sont déroulés durant l'après-midi, les trois finales U15, U18 et Seniors.

En catégorie U15 : c'est l'équipe de **HIBOU ACADEMY** qui a remporté la Coupe du Var contre TOULON ELITE FUTSAL.

En catégorie U18 : c'est l'équipe de ST MAX FUTSAL qui a remporté la Coupe du Var contre ISSOLE FUTSAL.

En catégorie SENIORS : c'est l'équipe de TOULON AVENIR SPORTIF (R1) qui a remporté la Coupe du Var contre l'équipe d'ISSOLE FUTSAL (R1).

Ces trois finales ont été jouées dans un bon état d'esprit et ont été d'un niveau élevé.

Il est toutefois regrettable qu'une de ces équipes, mécontente du résultat final, ne se soit pas présentée dans son intégralité afin de recevoir les récompenses qui leurs étaient dues.

Nous remercions la Mairie et le Service des Sports pour le prêt gracieux de ces magnifiques installations.

Prochaine réunion Mardi 7 Juin 2022

> Le Président : Patrick FAUTRAD La Secrétaire : Béatrice MONNIER